AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-3-72 288492

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

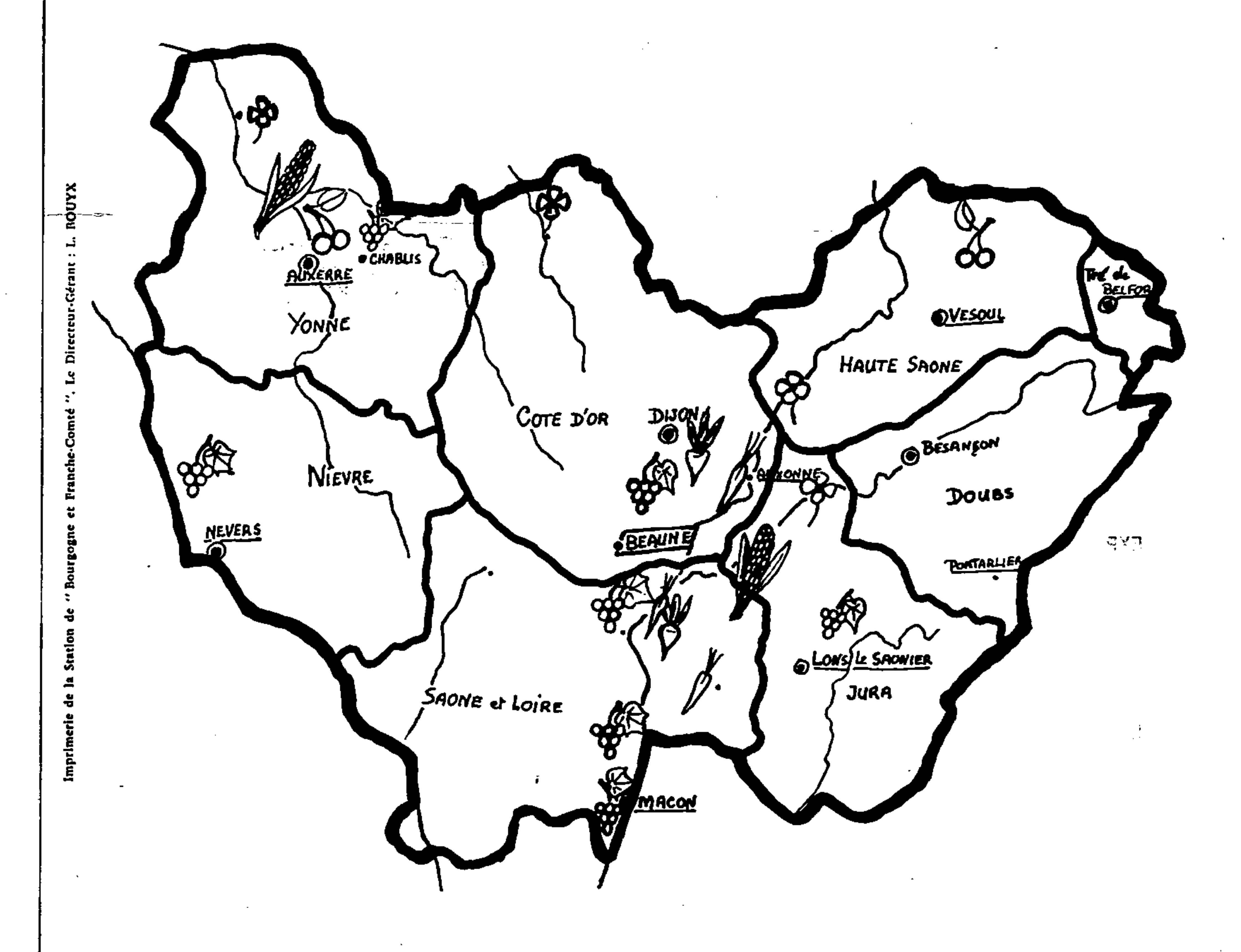
ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

BULLETIN 138 - MARS 1972 (numéro spécial à conserver)

La Circonscription phytosanitaire de "Bourgogne et Franche-Comté"



Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. ROUYX

Ne sont pas signalés sur cette carte les céréales, dispersées sur l'ensemble de la Circonscription, les herbages, les forêts et les cultures spécialisées de surfaces limitées (petits fruits, houblon, tabac, etc...).

P365

Adresses de l'Inspection et des postes détachés de la Circonscription « Bourgogne et Franche-Comté » du Service de la PROTECTION DES VÉGÉTAUX

COTE-D'OR

BEAUNE : INSPECTION et Station d'Avertissements Agricoles — 21, route de Seurre. **Tél. 5.17 et 9.57**

AUXONNE : (M. BONNICEL, Technicien), rue du Jeu-de-l'Arc. **Tél. (80) 36.31.65**

Permanence : mardi et vendredi de 8 h. à 10 h.

YONNE

AUXERRE : (M. GAGNEPAIN, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles), rue Jehan-Pinard. **Tél. (86) 52.02.09**

Permanence : mardi et vendredi matin de 8 h. 30 à 12 h.

NIÈVRE

NEVERS : (M. MESTRES, Ingénieur des Travaux Agricoles), 9, rue Gambetta. **Tél. (83) 61.38.94**

Permanence : mardi matin de 8 h. à 12 h.
vendredi matin du 1er-4 au 30-9.

SAONE-ET-LOIRE

MACON-DAVAYE : (M. QUICLET, Ingénieur des Travaux Agricoles) - Lycée Agricole. **Tél. (85) 37.80.66**

Permanence : mardi et vendredi matin de 8 h. 30 à 12 h.

JURA

LONS-LE-SAUNIER : (M. HABERT, Ingénieur des Travaux Agricoles) - Maison de l'Agriculture, avenue du 14e-R.I. **Tél. (82) 24.21.07 Poste 48**

Permanence : mardi et jeudi matin de 8 h. 30 à 12 h.

HAUTE-SAONE

VESOUL : Cité Administrative. **Tél. 105**

Permanence technique : jeudi de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.

DOUBS

PONTARLIER : (M. LUQUET, Technicien) - 35, faubourg Saint-Etienne. **Tél. (81) 39.01.10**

Permanence : mardi et jeudi après-midi de 14 à 18 h.

TERRITOIRE DE BELFORT

BELFORT : (M. BADER, Technicien) - Cité Administrative. **Tél. (84) 28.19.61**

Permanence : lundi et jeudi matin de 8 h. 30 à 12 h.

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Service public relevant du Ministère de l'Agriculture — Direction de la Production, des Marchés et des Echanges Extérieurs — le Service de la Protection des Végétaux est organisé dans notre pays en dix-huit circonscriptions phytosanitaires dont deux pour les départements d'Outre-mer. Chacune d'entre elles étend sa compétence sur une ou deux régions administratives, soit quatre à huit départements.

La Circonscription de BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ, dont le siège est à Beaune, couvre un territoire au moins aussi vaste que la Suisse (huit départements).

Le Chef de la Circonscription dispose d'un personnel technique et administratif chargé de le seconder dans les différentes attributions du Service de la Protection des Végétaux faisant l'objet des articles 342 à 364 du Code Rural. La plus grande partie de ce personnel réside au siège de la circonscription, toutefois, lorsque les besoins du Service l'exigent, des postes détachés ont été créés en vue d'assurer un relais.

Les attributions principales du Service de la Protection des Végétaux peuvent se classer sous trois rubriques :

CONTROLES PHYTOSANITAIRES :

— **A l'intérieur du territoire :** contrôle des pépinières (fruitières, forestières et d'ornement) et des productions végétales en vue de dépister les ennemis dangereux pour nos cultures et de détruire si possible les premiers foyers.

— **A l'importation :** pour éviter l'introduction des maladies ou des ravageurs.

— **A l'exportation :** en vue de faire respecter les exigences en matière phytosanitaire des pays importateurs.

EXPÉRIMENTATION DES PESTICIDES AGRICOLES EN VUE DE LEUR HOMOLOGATION :

Depuis 1943 les produits phytopharmaceutiques (pesticides agricoles) ne peuvent être commercialisés qu'après en avoir obtenu l'autorisation du Ministère de l'Agriculture : c'est le système de **l'homologation** qui a pour objet de vérifier leur efficacité vis-à-vis des ennemis qu'ils sont destinés à combattre et leur inocuité vis-à-vis des plantes que l'on souhaite protéger, ces résultats étant obtenus en respectant les limites fixées par la Commission d'étude pour l'emploi des toxiques en agriculture.

Dans le cadre de l'homologation, le Service de la Protection des Végétaux effectue chaque année un nombre assez important d'essais de plein champ.

Il lui incombe également de mettre au point des méthodes de lutte pour résoudre des problèmes nouveaux.

LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES :

Mise au point de méthodes et conduite des Stations d'Avertissements Agricoles.

Le Service joue un rôle important d'incitation et de conseiller technique dans les **luttes collectives contre les grands fléaux** qui sont organisées en liaison avec les Directions Départementales de l'Agriculture et les Groupements de Défense contre les ennemis des cultures.

Les **Avertissements Agricoles** ont pour but d'informer les agriculteurs du risque qu'encourent les cultures du fait des maladies et des ravageurs. Ces informations qui comprennent des renseignements sur la biologie, les produits phytopharmaceutiques, les doses, les techniques de lutte et les périodes d'application, sont diffusées à l'aide de bulletins ronéotypés. Ils sont repris par la presse, éventuellement par l'O.R.T.F.

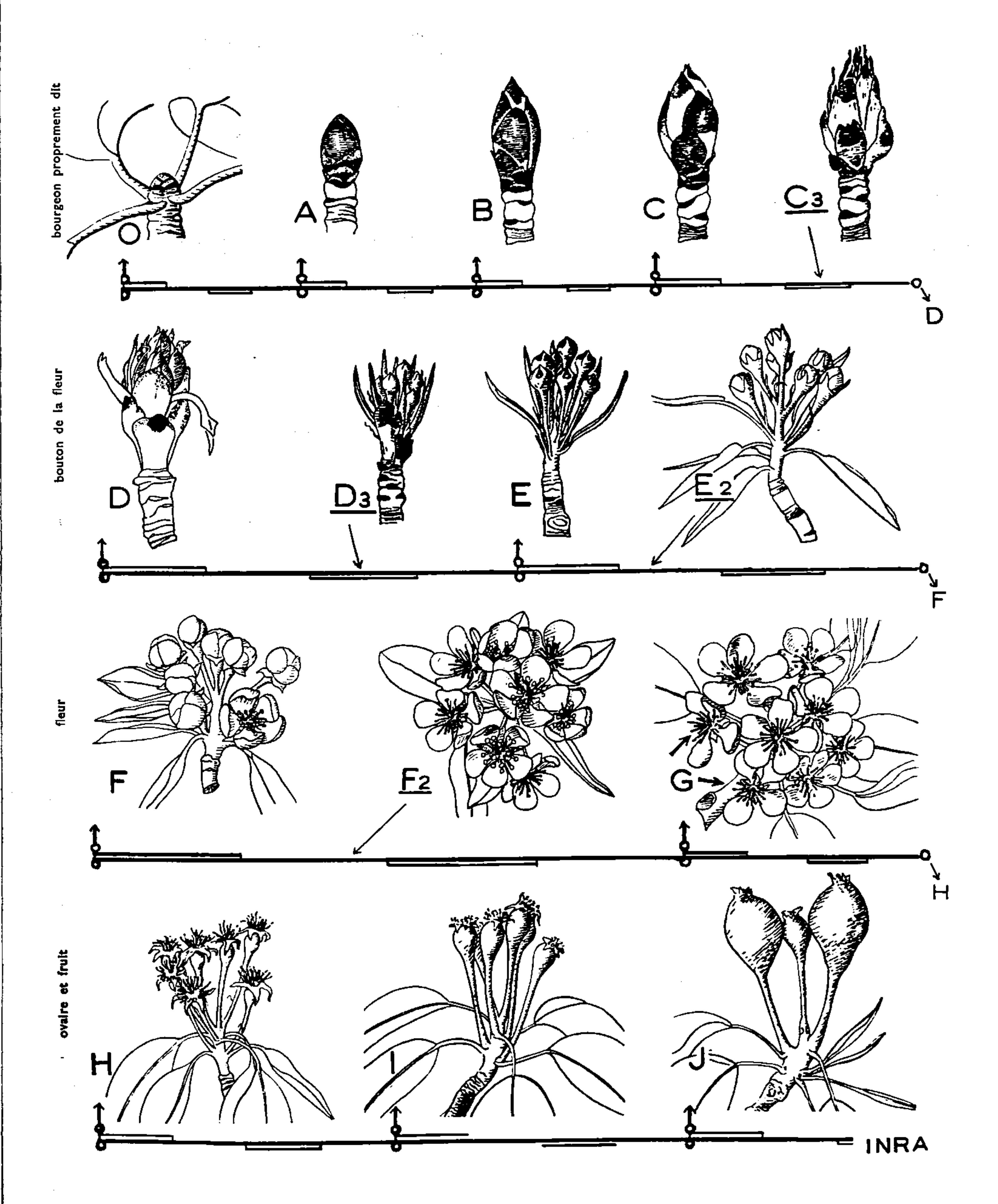
Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription " Bourgogne et Franche-Comté " :

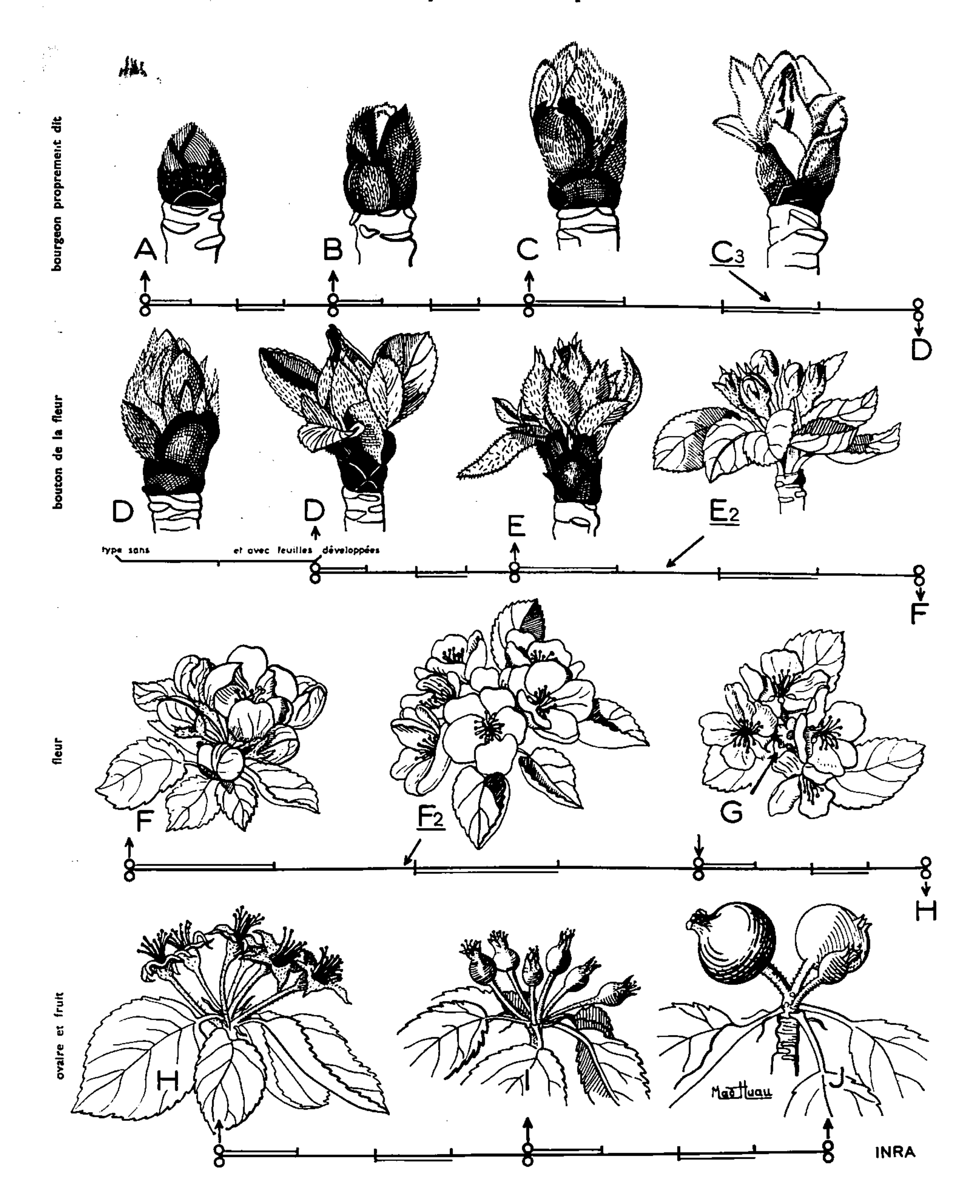
G. VARLET

Stades-repères du poirier



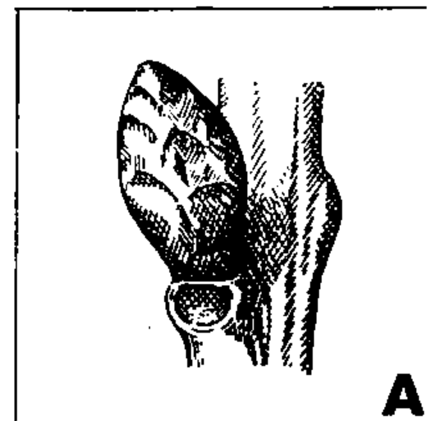
P366

Stades-repères du pommier

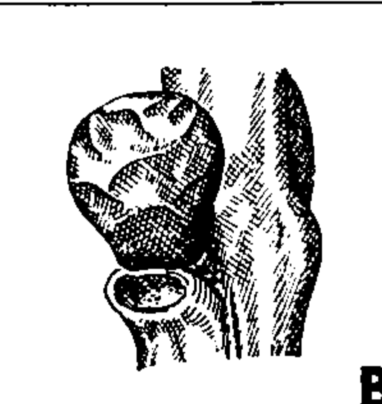


Stades repères du cerisier

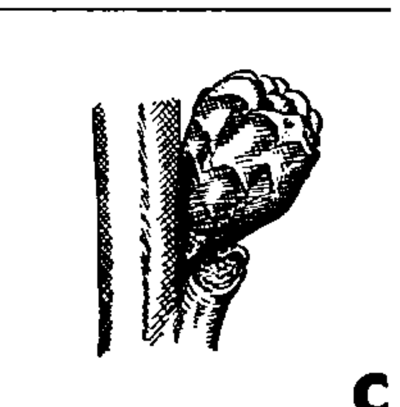
Dessins de M. BAGGIOLINI



Bourgeon d'hiver
Caractérise l'état de repos de l'arbre. Bourgeon entièrement brun, aigu et complètement fermé.



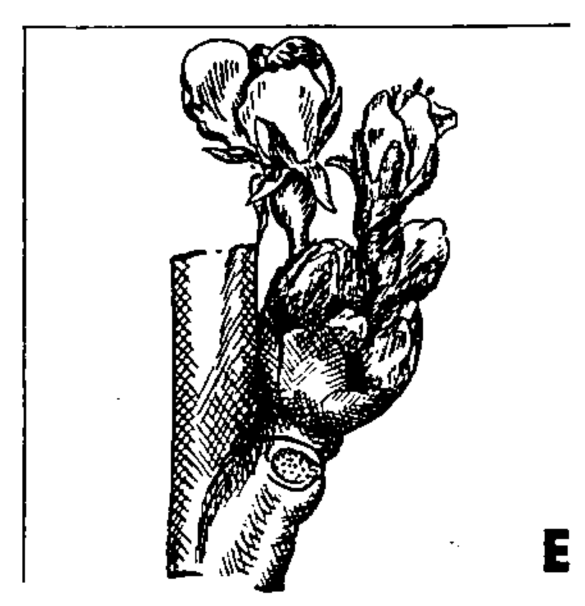
Bourgeon gonflé
Le bourgeon s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair.



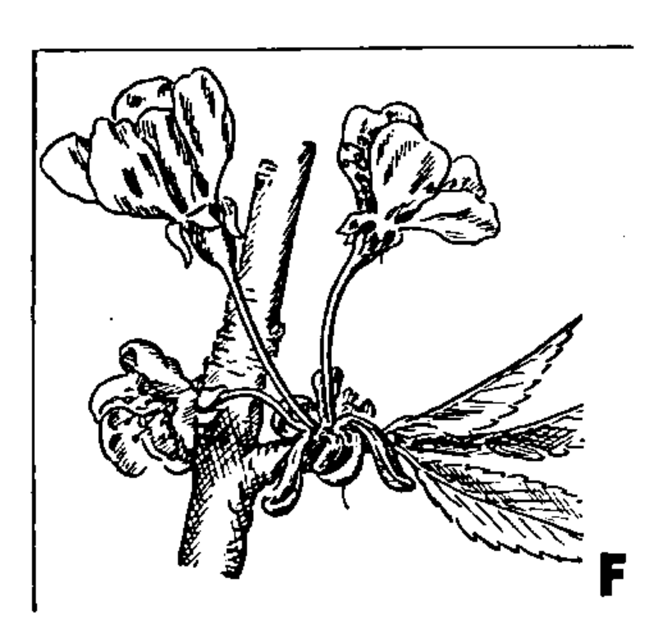
Boutons visibles
Les écailles du sommet s'écartent et laissent voir les boutons verts encore rassemblés.



Les boutons se séparent
Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon, la pointe blanche de la corolle est visible.



On voit les étamines
Les premiers boutons s'ouvrent partiellement et laissent apparaître les étamines.



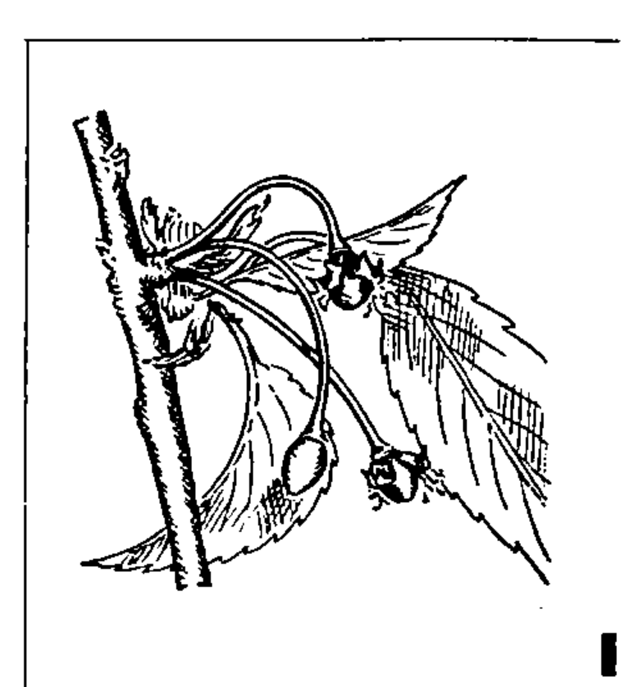
Fleur ouverte
Toutes les fleurs sont ouvertes ; c'est la pleine floraison.



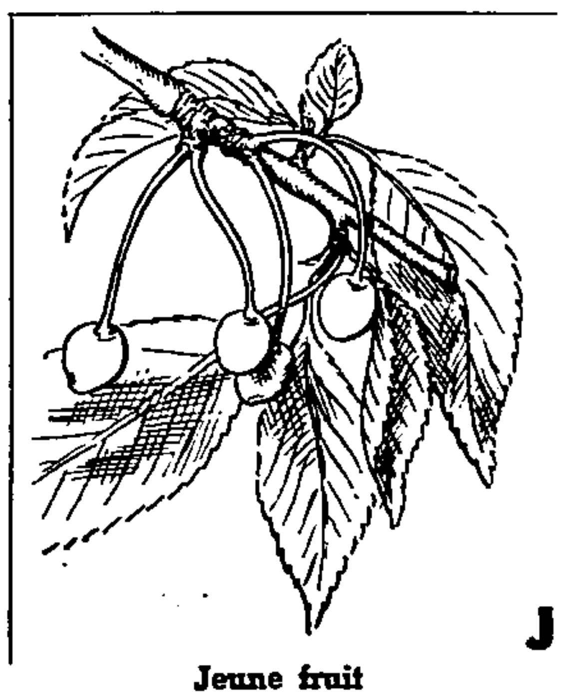
Chute des pétales
Les pétales flétrissent et commencent à tomber ; les étamines s'enroulent.



Nouaison
Tous les pétales sont tombés ; la base du calice commence à grossir ; la nouaison a eu lieu.



Le calice tombe
La collerette du calice se dessèche, se détache et finit par tomber, laissant le petit fruit à nu.



Jeune fruit
Le jeune fruit grossit rapidement et prend bientôt sa forme normale.

L'appréciation objective de l'état du verger au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution des bourgeons n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur un même arbre.

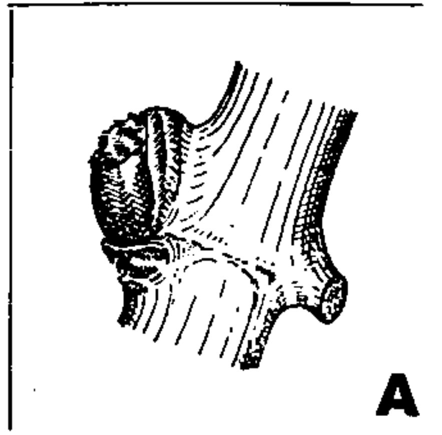
On considérera comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les arbres du verger.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 3, pp. 22-23, 1952.)

P367

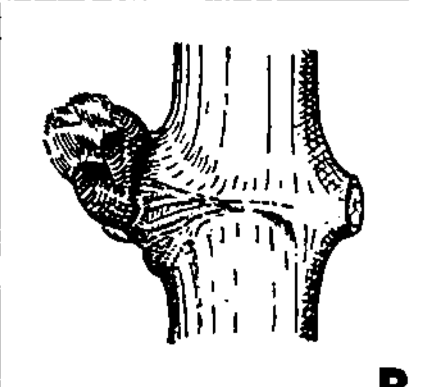
Stades repères de la vigne

Dessins de M. BAGGIOLINI
Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne



Bourgeon d'hiver

Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



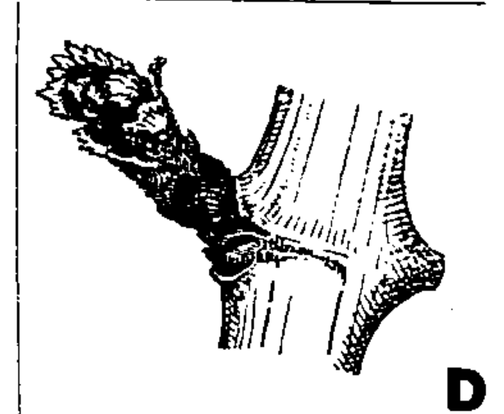
Bourgeon dans le coton

Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent ; protection cotonneuse brunâtre très visible.



Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



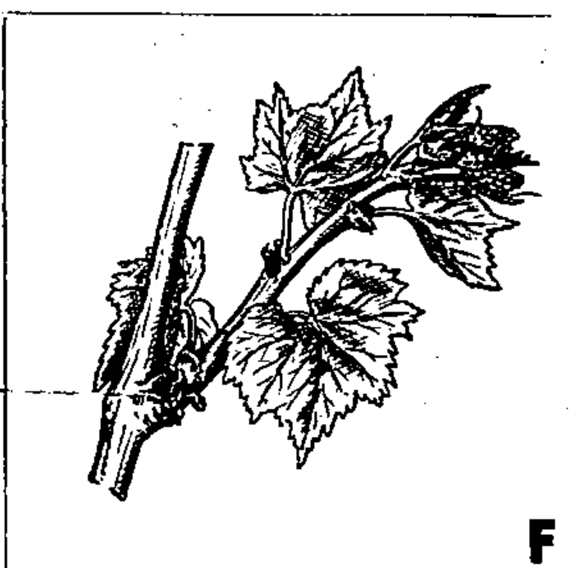
Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



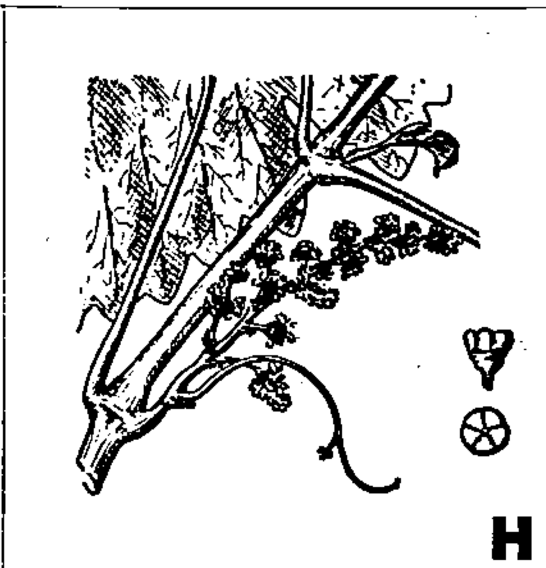
Grappes visibles

Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



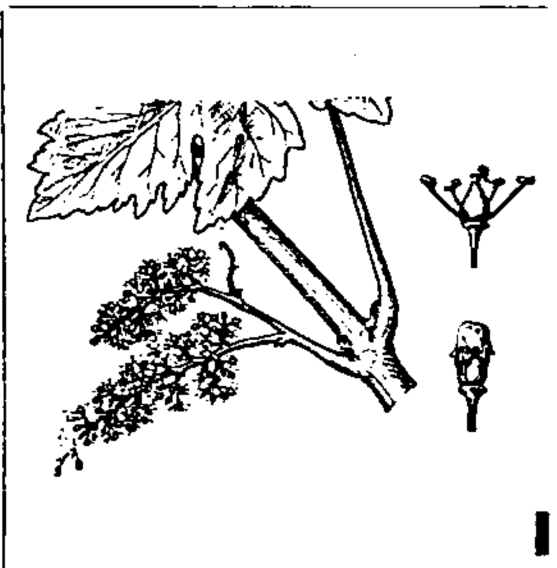
Grappes séparées

Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



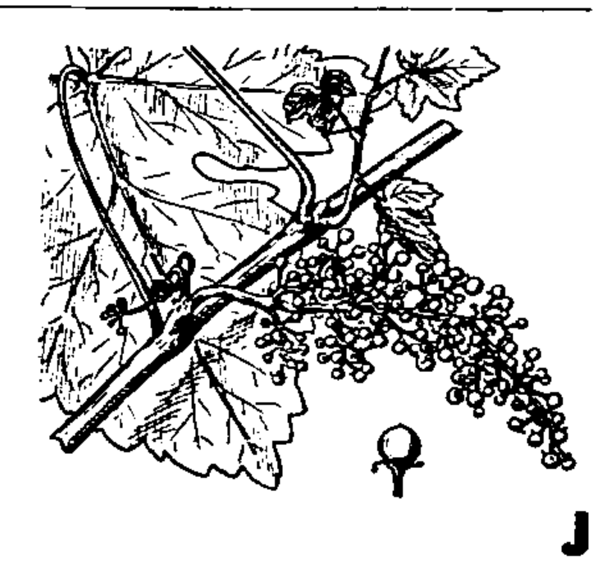
Boutons floraux séparés

Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



Nouaison

Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)